



DELIBÉRATION N° 45/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Volvic Volcanic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Étaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Étaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'Association Volvic Volcanic organise depuis 2019 des événements sportifs dont, notamment, la Volvic Volcanic eXpérience (VVX).

Dans ce cadre, l'association Volvic Volcanic a sollicité de la Commune de Volvic le versement d'une subvention pour l'organisation de la VVX qui aura lieu du 18 au 20 mai 2023.

Ainsi, le Conseil Municipal, Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, décide par 15 voix « pour » et 9 « abstentions » (D. JARDINE, V. CHARTIER, C. DESJOURS, E. AGBESSI, M. VILLEDIEU, C. VIEIRA, C. ZÉLUS, D. BAPTISTE, J. DE AMORIM) et 3 « ne prend pas part au vote » (L. THEVENOT, H. YALCIN, E. DERSIGNY) :

- D'attribuer à l'Association Volvic Volcanic une subvention de 12 474 € ;
- D'approuver les termes de l'avenant, annexé à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association Volvic Volcanic ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

